

AFFAIRE N° 22

BOULEVARD SUD (TRANCHE U2/SECTEUR OUEST)

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

MISE EN PLACE DU FINANCEMENT

Jules RAUX donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande d'approuver le plan de financement du Boulevard Sud/secteur ouest, entre la Route du Littoral et la Rue Lucien Gasparin.

Ce plan s'établit comme suit :

- Etat (Loi-Programme)	62 400 000 F
- Région	58 400 000 F
- Commune de Saint-Denis	29 200 000 F
	<hr/>
TOTAL	150 000 000 F
- Participation du F.E.D.E.R. (à hauteur de 50 %)	75 000 000 F

La subvention du F.E.D.E.R. ramènera la participation réelle de la Commune à 14 600 000 F, qui sera inscrite au Budget Primitif de 1990.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la Région.

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Travaux et Appels d'Offres

La Commission émet un avis favorable.

Commission Finances

La Commission est également favorable.

Elle signale, par ailleurs, que la participation de la Commune sera inscrite au Budget Primitif de 1990.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 19 AOUT 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

